



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT

ANNEE 2026

FME (FONDS DE MODERNISATION DES EAJE)

*Vous devez déposer votre demande avant le démarrage des travaux ou l'achat du matériel.
Vous devez joindre les devis à la présente demande.
Date limite de dépôt des dossiers : 31/08/2026*

1 LE DEMANDEUR

Nom et fonction : **VERICEL Pierre, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

(Personne morale destinataire des factures concernant les dépenses ET appelée à signer le contrat avec la Caf)

Adresse : **Communauté de Communes de Forez-Est – 6 place Paul Larue**

Code postal : **42110**

Ville : **FEURS**

Courriel de la personne morale pour signature électronique : p.vericel@forez-est.fr

Numéro Insee de la commune d'implantation : **42 049**

N°Siren / Siret de l'organisme promoteur : **200 065 894 / 200 065 894 00236**

L'organisme promoteur est-il assujetti à la Tva ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, copie de l'attestation de régularisation fiscale.

Statut d'occupation :

☐ Propriétaire

☐ Locataire

☒ Local mis à disposition

A joindre justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété...).

Dossier suivi par : **Lydie GOUTAGNEUX** Fonction : **Chargée de coopération CTG Petite-Enfance**

Tél. : **04 77 94 55 68**

E-mail : l.goutagneux@forez-est.fr

2 EQUIPEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE FME

Nom de l'équipement : Crèche **LE JARDIN ENCHANTE (Balbigny)**

(exemple : nom de la crèche, de la halte-garderie, du centre social, où seront réalisés les travaux)

Nature de l'activité : **Crèche**

(exemple : crèche, jardin d'enfants, micro-crèche...)

Gestionnaire de l'équipement : **Communauté de Communes de Forez-Est**

Adresse de l'équipement : **Rue des jardins – 42 510 Balbigny**

Code INSEE de la commune : **41011**

Numéro Insee de la commune d'implantation : **41011**

Date prévisionnelle de début des travaux : **Août 2026**

Date prévisionnelle de fin des travaux : **Octobre 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire 1/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

3 CRITERES D'EVALUATION

L'équipement se situe en Quartier Politique de la Ville :

Oui : ☐ Non : ☒

L'équipement se situe en FRR/ZRR :

Oui : ☐ Non : ☒

Ancienneté des locaux (âge de la construction) : 2003

Date d'ouverture initiale de la structure : 2003

Ce projet fait-il partie d'un plan d'action CTG : **OUI, ce projet est inscrit sur l'axe thématique n°2 de la CTG 2023-2027 : Famille / Parentalité, dans le cadre de l'action n°3 : Diversifier l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles. Ce projet répond à l'objectif de « Développer et pérenniser les places d'accueil existantes »**

Ce projet entre-t-il dans le dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle - Autorisation délivrée par le Comité de sélection CAF/Conseil départemental) **non**

Une demande de FME a-t-elle déjà été effectuée ?

Non : ☐ Si oui, date de l'accord (cf. convention) : 2/11/2021

Un plan crèche a-t-il déjà été réalisé ?

Non : ☒ Si oui, date de l'accord (cf. convention) :

L'absence de travaux de modernisation entraine-t-il un risque de fermeture de l'établissement ?

Non : ☐ Si oui, combien ? Merci de préciser les motifs et la nature de la fermeture (partielle ou totale) : **obligation d'application du référentiel bâtiminaire.**

A quel(s) objectif(s) répondent les travaux de modernisation :

☒ Réalisation d'opération de rénovation.

☐ Réalisation d'opération facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches.

☐ Achat ou remplacement d'un logiciel de gestion ou d'un système automatisé d'enregistrement des présences.

☒ Accompagner la mise en conformité découlant de la réforme des modes d'accueil impulsée depuis 2021.

☒ Accessibilité, sécurité et sûreté

☐ Eclairage et Luminosité

☐ Températures

☒ Sécurisation des espaces d'accueil

☐ Zone d'entrée

☐ Les Espaces de changes

☐ Les espaces de sommeil

☐ La biberonnerie

☐ Espaces extérieurs

☐ Surfaces et Volumes

- ☐ Qualité de l'air et Sonorité
- ☐ Organisation des espaces d'accueil du public
- ☐ Espaces nécessaires pour la direction, les réunions et les entretiens
- ☐ Espaces techniques
- ☐ Matériel de puériculture jeux et jouets
- ☐ Matériel destiné aux professionnels
- ☐ Matériel de couchage
- ☐ Matériel de communication interne

☐ Adaptation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service, rendue nécessaires par la loi Egalim.

☐ Amélioration des conditions de travail des professionnels au-delà de la simple mise en conformité avec les obligations résultant du droit de travail.

☐ Adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique.

Merci de préciser comment les travaux répondent à un ou plusieurs de ces objectifs dans la partie descriptif du projet.

=> Les travaux ou achats font-ils suite à un rapport de la PMI ? ☐ Oui ☐ Non

=> Avez-vous présenté votre projet à la PMI ? ☐ Oui ☐ Non

4 DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET :

(joindre le document relatif au projet ; s'il n'en a pas été établi, compléter le cadre ci-dessous)

La Crèche LE JARDIN ENCHANTE, située à Balbigny, est gérée par l'association ADMR. Elle est soutenue financièrement par la Communauté de Communes de Forez-Est, au titre de sa compétence Petite-Enfance. Dans ce cadre, la CC Forez-Est met à disposition de l'association, les locaux communaux, dont elle assume les charges du propriétaire à la suite du transfert de compétence Petite-Enfance.

Détail du contexte, du besoin et du projet de travaux :

Les travaux prévus à la Crèche **LE JARDIN ENCHANTE**, visent la sécurisation et l'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs, notamment en application du référentiel bâtiminaire au 1^{er} septembre 2026.

Les travaux prévus à la Crèche LE JARDIN ENCHANTE, située à Balbigny, portent sur la **mise en conformité des équipements de menuiserie et d'interphonie** de l'établissement, afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et le fonctionnement des installations.

Menuiseries :

À l'intérieur, des améliorations seront apportées pour renforcer la sécurité, conformément au référentiel :

- Remplacement de 4 portes et 2 portillons :

Les portes donnant sur des espaces avec présence d'enfants seront remplacées par des portes avec 2 oculi vitrés, poignées à hauteur suffisante minimum de 1,30m, et anti-pinces-doigts situés sur les deux côtés des portes.

- Pose de limiteurs d'ouverture sur les 3 fenêtres des dortoirs.

- Remplacement des vitrages des portes par des vitrages aux normes de sécurité.

Interphone : Les travaux concernent la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'interphonie permettant un contrôle d'accès sur écran, depuis l'espace d'accueil des enfants, et depuis le bureau de la directrice. Cela permet la sécurisation de la structure.

5 PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du budget d'investissement doit correspondre au montant total des devis retenus.

Les montants doivent être indiqués :

- HT si le demandeur peut bénéficier de la récupération de la TVA (Notamment pour les collectivités territoriales)
- TTC si le demandeur ne peut pas bénéficier de la récupération de la TVA

Le versement de la subvention se fait sur facture acquittée. Pas de versement possible d'avance ou d'acompte.

Détail dépenses	Montant des dépenses	Détail recettes	Montant des recettes
(voir la ventilation en annexe)	<i>Le montant est « hors taxe » pour les promoteurs qui ont la possibilité de déduire la Tva sur les investissements. A contrario pour les promoteurs qui n'ont pas cette faculté, le montant est « toutes taxes comprises »</i>		(détail des financements prévus)
Fonciers :		Subventions (à préciser) :	
Gros œuvre :			8 948,80 €
Aménagement intérieur :	9 188,00 €		
	1 998,00 €		
Equipement simple et particulier			
Honoraires et frais administratifs		Apport propre :	2 237,20 €
Autre frais : (fournir le détail)		Autres recettes (à préciser) :	
TOTAL	11 186,00 €	TOTAL	11 186,00 €

❖ Les travaux en régie ne doivent être comptabilisés que pour la valeur des matériaux

❖ Le bénévolat ne doit pas donner lieu à valorisation

❖ Joindre les devis + annexer un état récapitulatif des devis

❖ Pour les micro-crèches fonctionnant selon le mode PAJE, le financement est limité à 50 % des dépenses liées exclusivement aux obligations de mise en conformité avec le référentiel bâtimentaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire 417

Réception par le préfet : 04/08/2026

⑥ Engagements du demandeur

Les renseignements contenus dans ce dossier sont certifiés exacts par le **demandeur**.

A **Feurs** Le.....

Nom – Prénom : **VERICEL Pierre** Qualité : **Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

(Personne habilitée à signer un contrat avec la Caf)

Cachet et signature :

⑦ PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE IMPERATIF

RAPPEL IMPORTANT :

- Tout achat et/ou travaux effectués avant le dépôt du dossier complet ne peuvent faire l'objet d'une demande d'intervention financière de notre organisme.
- Tout achat et/ou travaux effectués entre la date de dépôt **du dossier complet** et la date de décision prise par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet d'une intervention financière de notre organisme, **mais ne saurait préjuger de la décision définitive de la Caisse d'allocations familiales**.

Le présent questionnaire et toutes les pièces complémentaires doivent être adressés
Au chargé de conseil et développement de votre territoire

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE
(NE PAS FOURNIR CELLES QUI ONT DEJA ETE PRODUITES POUR UN AUTRE DOSSIER)

I – PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX PROMOTEURS

I .1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture, numéro SIRET.
Vocation	- Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié... .
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations sociales. - Attestation précisant que le promoteur a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153.000 € ou si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : effectif $\geq$ 50 salariés, CA $\geq$ 3.100.000 €, total du bilan $>$ 1.550.000 € - Attestation URSSAF à jour
Capacité du contractant	- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau - Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer
Engagement à réaliser l'opération	- Délibération du Conseil d'Administration autorisant l'opération d'investissement - Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.

I .2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Délibération de l'instance compétence autorisant l'opération d'investissement et son représentant à signer - Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence
Vocation	- Statuts datés et signés.
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.

I .3 – Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Extrait du registre du commerce, numéro SIRET
Vocation	- Statuts datés et signés
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur - Attestation URSSAF
Capacité du contractant	- Statuts extraits K bis du registre du commerce
Engagement à réaliser l'opération	- Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.
Pérennité	- Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (le cas échéant)

II – PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVE A L'INVESTISSEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Eléments relatifs à l'opération	- Réception par la Caf de la délibération de l'instance décisionnelle ou du représentant du promoteur régulièrement mandaté, approuvant expressément les termes de la présente convention. - Descriptif de l'opération indiquant, notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique
Eléments relatifs à la structure financée	- Conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux
En cas de création ou d'extension	- Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération - Nombre d'actes prévisionnels de la première année de fonctionnement suivant la réalisation de l'opération
En cas d'extension, d'aménagement ou d'équipement	- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière
Modalités de financement du projet	- Tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, APS)
Maintien de la destination de l'établissement	- Attestation engageant le partenaire sur le maintien de la destination de l'établissement pendant 10 ans
Réservation de places pour les crèches de personnel	- Engagement écrit des entreprises attestant de la pré-réservation d'au moins la moitié des places financées dans le projet
Majoration développement durable	- certificats ou attestations de label HQE ou BBC.
Grille tarifaire pour les MC PAJE	- La grille tarifaire concernant votre structure : les subventions d'investissement ne peuvent être accordées que si votre grille tarifaire respecte les préconisations de la CAF

ANNEXE 1 : LISTE DES NATURES DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

<u>Foncier :</u> Achat de terrain, Achat d'immeuble, Frais de notaire rattaché aux biens relevant de l'opération d'investissement...			
<u>Gros œuvre :</u>			
Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone...	Ravalement, Etanchéité, aire de stationnement, dallages, Démolition,	Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets,	<u>Energie :</u> photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau, ...
<u>Aménagement intérieur :</u>			
Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faïences, Peintures,	Electricité (courants forts et courants faibles), Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation,	Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation,	Ascenseurs, Baie informatique, ...
<u>Equipement simple et particulier :</u>			
<u>Mobiliers :</u> cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien, etc),	<u>Petits matériels :</u> vaisselle, informatisation, ...	<u>Puériculture :</u> poussettes, tables à langer, ...	<u>Pédagogie :</u> livres, jouets, jeux d'intérieurs, ...
<u>Honoraires et Frais administratifs :</u> Maîtrise d'œuvre (architecte...), Aide à maîtrise d'ouvrage, Géomètre, Mission Csp (sécurité), Bureau de contrôle, Etudes, Etudes de sol, Frais bancaires, Assurances diverses...			
<u>Autres :</u>			

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire 7/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

<u>Aménagements extérieurs :</u> jardins, clôtures, sols extérieurs...	Jeux d'extérieurs, ...	<u>Marketing :</u> Communication, Presse, Publication, ...
---	---------------------------	---

ETAT RECAPITULATIF DES DEVIS

NOM DU PROGRAMME : **FME 2026 – Crèche LE JARDIN ENCHANTE (Balbigny)**

NOM DU PROMOTEUR : **Communauté de Communes de Forez-Est**

Nature travaux /équipement (classement par nature)	Nom entreprise prestataire	Date du <u>Devis</u> (classée par ordre chronologique)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC*
Aménagement intérieur :					
Menuiserie (devis n°1)	Menuiserie M2D	31/10/2025	9 188.00 €	20%	11 025.60 €
Installation Interphone (devis n°2)	Dynamic Square Security	07/04/2026	1 998.00 €	20%	2 397.60 €
			11 186 .00€		13 423.20 €

Je soussigné, **Pierre VERICEL, Président**, atteste que toutes les dépenses mentionnées relèvent de la notion d'investissement et feront l'objet d'un amortissement dans la comptabilité.

Le promoteur récupère-t-il la TVA ? **Non**

A Feurs,

Le.....
.....

Le Promoteur, le maître d'ouvrage
ou le maître d'œuvre chargé de
l'opération
(cachet +
signature**)

**Le montant total des devis présentés doit correspondre au montant total des dépenses renseignées dans le plan de financement prévisionnel*

*** préciser en toutes lettres la qualité et le nom du signataire*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire **8/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026

ANNEXE 3. MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) : **Monsieur VERICEL Pierre, Président de la communauté de Communes de Forez-Est**

né(e) le : **1 octobre 1955** à **Chazelles-sur-Lyon (42140)**

demeurant : **9, rue Jules Ferrier
42140 Chazelles-sur-Lyon**

déclare :

- **n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;**
- **n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A **Feurs**, le

Signature – Prénom et nom du déclarant : **Pierre VERICEL**

ANNEXE 4. MODELE DE LA DECLARATION D'INTERETS

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e) : **Pierre VERICEL, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

Déclaration :

1° Déclaration des liens matériels, directs ou indirects :

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ? ☐ OUI ☒ NON

Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ? ☐ OUI ☒ NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- l'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

RAS

2. Déclaration des liens familiaux

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire 10/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

RAS

3° Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée :

Aucun

Je soussigné(e), monsieur **VERICEL Pierre, Président**, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le :

Signature :

Crèche LE JARDIN ENCHANTE

Rue des jardins – 42 510 Balbigny

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire **11/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026



Menuiserie M2D

470 rue de l'industrie

42110 CIVENS

Tél : 04 77 27 38 15

Email : contact@menuisierm2d.fr

Devis N° DE01469

Date : 31/10/2025

Date de validité : 30/11/2025

Affaire : **crèche BALBIGNY**

Référence :

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

13 AVENUE JEAN JAURES

BP13

42110 FEURS

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
réalisation de portillon, Fourniture et pose de bloc porte maternelle recouper à une hauteur de 1450 mm (au dessus de la poignée et de l'anti-pince doigt) avec oculus vitrée 44/2 dimension clair de vue 255 x 255 mm, finition à peindre (idem portillon réalisé à la crèche de FEURS)					
L'ensemble1 Vantail dimension 940x 1450 ht	2,00	U	925,00	1 850,00	20,00
L'ensemble1 Vantail dimension 1390 x 1450 ht	2,00	U	1 130,00	2 260,00	20,00
Remplacement de portes de circulation existante comprenant : - Dépose et évacuations en décharge des anciennes portes - Fourniture et pose de portes MATERNELLE finition à peindre, 2 oculi vitrage 44/2 avec clair de vue diam 255 - Entailage de nouvelle paumelles en partie basse. - Modification de la position de la gâche pour avoir une hauteur de poignée à 1300 ht - vérification du bon fonctionnement					
L'ensemble dimension 830 x 2040 ht	1,00	U	458,00	458,00	20,00
L'ensemble dimension 830 x 2040 ht CF 1/2 H	3,00	U	680,00	2 040,00	20,00
Fourniture et pose de ferme porte et limiteur d'ouverture sur les portes CF	3,00	U	145,00	435,00	20,00
reprise de peinture des huisseries et vantaux des portes non compris dans ce devis.					
fourniture et pose de limiteur d'ouverture sur les fenetres des dortoirs	3,00	U	72,00	216,00	20,00
remplacement du vitrage de la porte par un vitrage 44/2 clair, Y compris mise en place de pareclose à recouvrement					
vitrage 44/2 dimension 1040 x 630mm	1,00	U	140,00	140,00	20,00
vitrage 44/2 dimension 660 x 630mm	1,00	U	125,00	125,00	20,00
fourniture et pose de store rouleaux chaînette Dimension 700 x 1900 de haut	1,00	U	224,00	224,00	20,00
fourniture et pose d'oculi sur porte acces dortoir, 2 unités par portes diam 300 mm	4,00	U	360,00	1 440,00	20,00

Siret : 85173328700029 - APE : 4332A - RCS : St Etienne - N° TVA intracom : FR71851733287 - Capital : 10 000,00 €

Assurance professionnelle N° 142016916M001 - MAAF - 79180 CHAURAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026



DYNAMICSQUARE

Devis n° 2026-04-DEV53

Date d'émission : 07/04/2026

Date d'expiration : 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

ZA de Boisvert I - 185, chemin du Renouveau
42110 Feurs
France

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TAUX TVA	TOTAL HT
50781 - KIT MARINE PMR VEO-XS WIFI DUOX PLUS 1BP	1	unité	1 079,00€ HT	20 %	1 079,00 €
4646 - BOÎTIER EN SAILLIE MARINE ST2	1	unité	320,00€ HT	20 %	320,00 €
9458 - MONITEUR VEO-XS BA 4,3" DUOX PLUS	1	unité	242,00€ HT	20 %	242,00 €
9447 - CONNECTEUR DUOX PLUS	1	unité	9,00€ HT	20 %	9,00 €
Fournitures diverses et consommables	1	unité	48,00€ HT	20 %	48,00 €
Prestation de mise en service (forfait)	1	heure	300,00€ HT	20 %	300,00 €

Total HT 1 998,00 €

Total TVA 399,60 €

Total TTC à régler 2 397,60 €

Des pénalités correspondant au taux directeur de la BCE (la Banque Centrale Européenne), majoré de 10 points, seront applicables en l'absence ou en cas de retard de paiement.

IBAN : FR76 1426 5006 0008 0022 3759 144 / BIC : CEPFRPP426

Signature du client (précédée de la mention "bon pour accord")

Date :

DYNAMICSQUARE

Siège social : 1 RUE DE LA MARINE, 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

SASU au capital de 10500€

N° SIRET : 81467072500039 / RCS SAINT-ETIENNE 814670725 / APE : 8020Z

N° TVA intracommunautaire : FR90 814670725

Tél : +33 4 77 74 49 84 / Mail : contact@dynamicsquare.fr / Web : www.dynamicsquare.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2862026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026